



N° 26-04-40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **jeudi 23 avril à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur François JEFFROY, Maire**

Présents : 23

M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - M. Pierre FARCY - Mme Ismène BERION - M. Sergio ALBARELLO - Mme Carmela DEGLIAME - M. Gildas FOUEDJEU - Mme Régine BULTEL - M. Philippe HERCYK - Mme Samia BELKHIR - M. Francis CHENIN - Mme Johanna NEDELEC - Mme Régine JOYEAU - Mme Emilie ELAIDI - M. Yann ALEXANDRE - Mme Myriam MARMECHE - M. Marcel REY - Mme Anna Rut SAULNIER - M. Patrick CANCOUËT - Mme Anne LESUR - Mme Jennifer NUNES - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Daniel MEI

Absents : 6

Mme Anne-Laure SIGWALD - M. Jimmy FERNANDES - M. Hamza ZEMMOURI - M. Eric MORLOT - Mme Nathalie JOBARD - M. Marc CLOUET

Pouvoirs : 6

Mme Anne-Laure SIGWALD pouvoir à M. Patrick CANCOUËT
Mme Nathalie JOBARD pouvoir à Mme Johanna NEDELEC
M. Jimmy FERNANDES pouvoir à Mme Samia BELKHIR
M. Hamza ZEMMOURI pouvoir à M. Sergio ALBARELLO
M. Eric MORLOT pouvoir à M. Gildas FOUEDJEU
M. Marc CLOUET pouvoir à Mme Jennifer NUNES

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	23
Nombre de Conseillers Votants	29
Date de convocation	16/04/2026
Date d'affichage	17/04/2026

Objet : Désignation de trois représentants de la commune au sein du Comité de jumelage de Grosly

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-33,

VU les statuts du Comité de jumelage de Grosly prévoient que le Conseil Municipal soit représenté par trois élus de la commune,

CONSIDERANT que le conseil municipal procède à la désignation des membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du CGCT et des textes régissant ces organismes,

CONSIDERANT la nécessité de désigner trois représentants du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'administration du Comité de jumelage de Grosly,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et convenu à l'unanimité de recourir au vote à main levée, **DECIDE** :

Article 1 : DE PROCEDER à l'élection, par vote à main levée, de trois conseillers municipaux pour représenter la commune au sein du Conseil d'administration du Comité de jumelage de Grosly.

Sont candidats :

Liste Grosly Terre d'Avenir	
Titulaires	M. Pierre FARCY
	Mme Bouchra DERKAOUI
	M. Sergio ALBARELLO

Liste Agir Ensemble pour Grosly	
Titulaire	Mme Jennifer NUNES
	/
	/

Ont obtenu :

Liste Grosly Terre d'Avenir	22 voix
Liste Agir Ensemble pour Grosly	7 voix

Article 2 : Après avoir procédé aux opérations de vote, sont élus, pour représenter la Ville Comme délégués chargés de représenter la Commune au sein du Conseil d'administration du Comité de jumelage de Grosly :

- **M. Pierre FARCY**
- **Mme Bouchra DERKAOUI**
- **M. Sergio ALBARELLO**

Publiée - Notifiée le
Certifiée exécutoire par le Maire,
le

François JEFFROY



Le Secrétaire de séance
Samia BELKHIR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.